



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 29 OCTOBRE 2025**

Convocation du 22 octobre 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etait excusé : M. Daniel PICOT

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DELIBERATION 2025-36 – CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE -
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L 523-1 ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'un agent rempli les conditions pour accéder au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour permettre la nomination de cet agent dans son nouveau grade ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

- modifie en conséquence le tableau des effectifs, dont la version mise à jour est jointe en annexe à la présente délibération ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à Monlet, le 29 octobre 2025

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO



Philippe RITTER


TABLEAU DES EFFECTIFS
au 1er novembre 2025
EMPLOIS PERMANENTS occupés par les agents stagiaires et titulaires

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	1	35 h
	Rédacteur principal de 2ème classe	1	35 h
FILIERE TECHNIQUE			
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	1	35 h
Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35 h

EMPLOIS PERMANENTS occupés par les agents contractuels (art. L 332-8 6° CGFP)

FILIERE TECHNIQUE			
Adjointes techniques	Adjoint technique	1	25 h